



Le Concours Général Agricole des Prairies Fleuries :

l'excellence agri-écologique des éleveurs français récompensée

Le Concours des Prairies Fleuries a été créé en 2010, à l'initiative des Parcs Nationaux de France et des Parcs Naturels Régionaux de France. Il a rejoint le Concours Général Agricole en 2014 et se développe aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national.



© Parc des Volcans d'Auvergne - M. Dieudonné

Qu'est-ce qu'une prairie fleurie ?

Les prairies fleuries, au sens du concours, sont des herbages riches en espèces, non semés, qui sont fauchés ou pâturés pour nourrir le bétail.

La diversité floristique contribue directement à la production en élevage, avec un fourrage apprécié des animaux. Elle contribue aussi à la qualité des paysages et à la préservation de la biodiversité, en favorisant la présence d'oiseaux, de reptiles, de petits mammifères et d'insectes, notamment ceux qui assurent la pollinisation (abeilles mellifères, pollinisateurs sauvages) et la protection naturelle des cultures.



© PNR des Ballons des Vosges

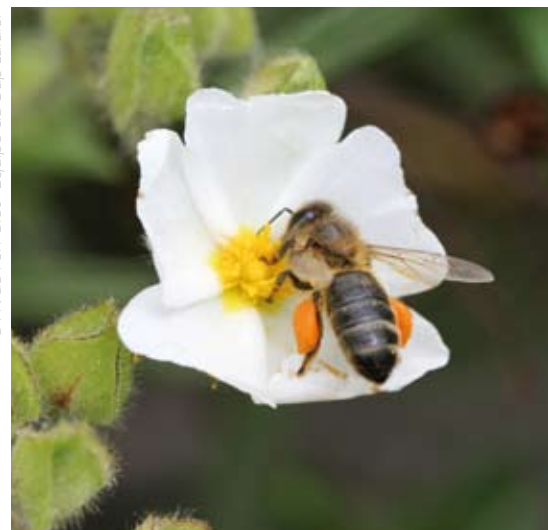
Le concours récompense l'équilibre agri-écologique obtenu par les éleveurs sur leurs prairies

L'objectif du concours est de valoriser les prairies ayant le meilleur équilibre agri-écologique.

Il faut être éleveur en activité pour pouvoir participer au concours. Les parcelles engagées sont des surfaces agricoles utiles qui participent au fonctionnement fourrager des exploitations.

L'évaluation de l'équilibre agri-écologique repose sur une méthode d'observation de la végétation simple construite avec l'Institut National de la Recherche Agronomique.

© PNR de Port-Cros - Equipe du Cap Lardier



Les jurys du concours évaluent la cohérence entre les propriétés agri-écologiques de la parcelle et son usage agricole. La méthode requiert donc des compétences dans les trois domaines suivants : agronomie/ fourrage, écologie/botanique et apiculture/faune sauvage.



PNR du Massif des Bauges © Audrey Stuckier

Le Concours Général Agricole est la propriété du Ministère chargé de l'agriculture et de l'agroalimentaire et du Ceneca, organisme représentant la profession agricole. Le Concours des Prairies Fleuries se déroule en régions dès le printemps. Le palmarès national est rendu public lors du Salon International de l'Agriculture.





© Carole Fèvre-Borvin



© M. Dieudonné

Le Concours met à l'honneur la diversité de l'élevage français

Les prairies fleuries trouvent leur place dans tous les systèmes d'élevage et sont appréciées par les éleveurs pour leur souplesse d'exploitation, l'appétence du fourrage ou encore la santé des animaux.

Depuis son origine, plus de 1500 éleveurs ont concouru pour le meilleur équilibre agri-écologique d'une parcelle de leur exploitation. En 2014, 400 éleveurs sur 50 territoires ont participé au concours.

Le Concours contribue à la qualité de la production agricole

La richesse floristique des herbages agit sur les caractéristiques gustatives et nutritionnelles des produits (viande, fromage, miel, etc.). Elle contribue ainsi à une production agricole de qualité.

Le concours met à l'honneur le lien « qualité des prairies/qualité des produits » et favorise la promotion et la commercialisation des produits des éleveurs récompensés.

Ainsi, plus de la moitié des exploitants lauréats des concours locaux 2013 sont inscrits dans des démarches de valorisation de leur production à travers des marques, des labels, etc.



© FNPPA - Raphaël KAVIN

Le Concours crée du dialogue dans les territoires

L'organisation du concours sur le terrain permet de créer des contacts entre professionnels de l'agriculture, apiculteurs, écologues, et avec des acteurs d'autres horizons : élus locaux, acteurs touristiques, etc... et le grand public.

Un dialogue constructif se crée entre ces acteurs autour de l'importance des surfaces herbagères et de leur qualité écologique pour l'élevage, et l'économie locale.

Pour plus d'informations : www.concours-agricole.com



Ce lien fort entre qualité des prairies et qualité des produits légitime la place du Concours des Prairies Fleuries au sein du Concours Général Agricole, au côté des Concours des Animaux et des Concours des Produits.

Propriété de :	Organisé par :	Partenaires :
  	         	           